

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20181106-D2018-58-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2018  
Date de réception préfecture : 13/11/2018

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2018-58 en date du 06/11/2018 approuvant l'acquisition des parcelles D 1055 et 1056 appartenant à M. Michel PANTEIX :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 06 novembre 2018, à 19H30, suivant convocation en date du 27 octobre 2018, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Faucher Alain, DESROCHE Roger, ARMAND Thierry, JACQUET Michel, ALAMARGOT Sylvie, GILLES Dominique, BABAUDOU Pascal, BERGER Thierry, LEBLOIS Jean-Claude, HARGE Andrée, LATOUR Christelle, DUBREUIL Marc.

Représentés : Christine CASTANET a donné pouvoir à Alain FAUCHER.

Mme Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	1	12	13	13	0

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant la délibération du Conseil Municipal n°2012-62 du 23/10/2012 portant acquisition des parcelles D 1056 d'une surface de 120 m<sup>2</sup> et D 1055 d'une surface de 23 m<sup>2</sup>, appartenant à M. Michel PANTEIX, pour l'élargissement d'un chemin communal au lieu-dit Le Chazeau,
- Considérant que le projet pourrait désormais être réalisable,
- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

**APPROUVE** l'acquisition des parcelles D 1056 et D 1055, d'une surface totale de 143 m<sup>2</sup>, par la commune pour la somme de 130,00 euros.

**DONNE** tout pouvoir au Maire pour la signature de l'acte notarié correspondant ainsi que tout document à intervenir pour la réalisation de ce projet.

A La Geneytouse, le 08 novembre 2018

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 09 novembre 2018.